



PROPOSITION D'ASSURANCE ERREURS & OMISSIONS DES PRODUCTEURS DE TÉLÉ, FILM, WEBISODES & THÉÂTRE - ANNUELLE

1. RENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX

1) Nom de l'entreprise ou entité légale (Proposant) :

(veuillez indiquer le nom complet tel qu'il doit apparaître sur la police)

2) Adresse (C.P. non acceptée):

3) Site Web: _____

4) Veuillez fournir votre chiffre d'affaires, y compris les revenus d'honoraires :

	ANNÉE ANTÉRIEURE	ANNÉE EN COURS	PROCHAINE ANNÉE
	\$	\$	\$
CANADA	\$	\$	\$
ÉTATS-UNIS	\$	\$	\$
AILLEURS DANS LE MONDE (veuillez spécifier): _____	\$	\$	\$
TOTAL :	\$	\$	\$

5) Quel a été votre budget de production le plus élevé l'année dernière ? _____

6) Quelle est votre nombre estimé de productions par année? _____

7) Quel était votre budget de production moyen l'année dernière ? _____

8) Veuillez compléter ce qui suit:

GENRE: TÉLÉ, DVD, WEBISODES	ANNÉE COURANTE %	PROCHAINE ANNÉE %
Divertissement / comédie de situation / créneau de jour		
Documentaire (excluant le journalisme d'enquête et / ou les sujets controversés)		
Documentaire (journalisme d'enquête et / ou sujets controversés)		
Télé-réalité		
Drame		
Émission débat		
Jeu questionnaire		
Émission pour enfants		
Émission religieuse		
Nature		
Histoire Ancienne		
Histoire Moderne		
Programme d'éducation / d'entraînement		
Sport		
Programmation en direct		

PROPOSITION D'ASSURANCE ERREURS & OMISSIONS DES PRODUCTEURS DE TÉLÉ, FILM, WEBISODES & THÉÂTRE - ANNUELLE

9) A quels diffuseurs fournissez-vous des programmes sur une base régulière?

DIFFUSEURS	GENRE

- 10) Dans le cas de programmations en direct ou d'émissions débat, vos avocats ont-ils l'opportunité d'examiner le contenu avant l'enregistrement dans le but contrer tout problème juridique potentiel? OUI NON
- 11) Y a-t-il un délai de temps? OUI NON
- 12) Tous les présentateurs d'émissions diffusés en direct sont-ils formés ou informés pour faire face aux déclarations diffamatoires qui pourrait survenir dans le cadre de tribunes téléphoniques ou d'un auditoire en salle? OUI NON

2. PROCÉDURES DE VALIDATION

- 13) Est-ce que le scénario et le montage final de la production seront examinés par un avocat expérimenté en médias, pour les éléments habituels y compris, mais ne se limitant pas à la diffamation, l'outrage, l'invasion de la vie privée, au droit d'auteur et des marques? OUI NON

Si NON, veuillez expliquer pourquoi:

- 14) Si OUI, veuillez indiquer le nom de l'avocat et du cabinet: _____

- 15) Vous assurez-vous que toutes les licences, validations et autorisations pour ce qui suit ont été obtenues avant la première diffusion?

Propriétaires des droits d'auteur	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	N/A <input type="checkbox"/> (*tous les programmes sont originaux donc ceci n'est pas applicable)
Auteurs, scénaristes, collaborateurs (y compris les apports créatifs)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	
Toute personne apparaissant ou utilisée dans le programme	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	N/A <input type="checkbox"/> (aucun être vivant n'apparaît dans aucun des programmes)
Héritier / héritière ou héritage de la personne décédée	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	N/A <input type="checkbox"/> (aucune personne décédée n'apparaît dans le programme)
Auteur des musiques	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	N/A <input type="checkbox"/> (aucune musique n'est incluse dans le programme)
Auteurs des séquences de film, clips télévisés, images	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	N/A <input type="checkbox"/> (aucune séquence de film, aucun clip télévisé ou aucune photo n'apparaît dans le programme)
Les personnes apparaissant dans les séquences de films, les clips télévisés et les photos	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	N/A <input type="checkbox"/> (aucune séquence de film, aucun clip télévisé ou aucune photo n'apparaît dans le programme)

- 16) Montant de garantie souhaité: _____

- 17) Nous avons lu et allons adhérer aux procédures de validation ci-jointes: OUI NON

- 22) Si vous nécessitez une garantie 'titre', veuillez fournir une copie du rapport de titre et l'avis juridique pour fin de vérification par nos services :

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RÉCLAMATIONS

- 23) Après vérification, êtes-vous au courant de tous faits ou situations qui pourraient donner lieu à une réclamation qui serait couverte par cette assurance? OUI NON

Si OUI, veuillez fournir les détails:

- 24) Avez-vous subi des pertes ou déjà fait l'objet d'une réclamation au cours des cinq (5) dernières années que vous avez été assuré ou pas? OUI NON

Si OUI, veuillez fournir les détails:

Sans que soit limité tout autre recours dont l'assureur peut se prévaloir, il est convenu par les présentes qu'à l'égard de tout ce qui est décrit ci-dessus, toute mise en demeure écrite ou toutes procédures civiles en dommages-intérêts compensatoires en découlant ultérieurement ne seront pas couvertes par l'assurance proposée.

4. AVIS CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En achetant de l'assurance auprès de Beazley Canada Limitée un client donne son consentement à Beazley relativement à la cueillette, à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels, y compris les renseignements déjà recueillis auparavant, pour les fins suivantes:

- La communication avec les souscripteurs;
- La souscription de polices;
- L'évaluation des réclamations;
- La détection et la prévention de fraudes;
- L'analyse des résultats de l'entreprise;
- Les fins requises ou autorisées par la loi.

Pour les fins susmentionnées, des renseignements personnels peuvent être divulgués à des sociétés et à des fournisseurs de services liés ou affiliés à Beazley.

On peut obtenir plus d'information sur la politique de Beazley en matière de protection des renseignements personnels en s'adressant à son responsable de la protection de la vie privée, au 416-601-2155.

5. GARANTIE DE DÉCLARATION

Le soussigné garantit qu'au meilleur de sa connaissance, les déclarations figurant dans la présente proposition sont véridiques. Le soussigné garantit également ne pas avoir omis ou mal présenté des faits importants.

Si les renseignements fournis dans la présente proposition devaient changer entre la date de la proposition et la date de prise d'effet de la police, le soussigné garantit qu'il en informera immédiatement l'assureur.

La signature de la présente proposition n'oblige aucunement le soussigné à acheter l'assurance, et n'oblige pas non plus l'assureur à émettre la police d'assurance. Toutefois, si l'assureur émet une police, la présente proposition servira de fondement à cette police et y sera jointe pour en faire partie intégrante.

Je confirme que les déclarations sont vraies, complètes et non trompeuses.

* Cette proposition doit être signée un membre du conseil d'administration, un administrateur ou dirigeant, un directeur ou un cadre supérieur de l'entreprise.

SIGNATURE : _____ DATE : _____
(Représentant autorisé)*

NOM (caractères d'imprimerie) : _____ TITRE/POSTE : _____

PROCÉDURES DE VALIDATION – VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT

Les procédures de validation ci-dessous ont été élaborées par nous comme un guide et ce, pour assurer que la production (« le programme ») devant être assurée a été entièrement validée afin d'éviter tout litige potentiel.

Il est recommandé de consulter votre avocat en ce qui concerne les procédures de validation afin que vous et votre avocat puissiez vérifier tous les éléments du processus de production, en plus de vous assurer que les contributions et droits des tiers ont été libérés et ce, jusqu'au montage final. Notez que la liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

Avant la première diffusion de chaque production, vous et votre avocat devez vous assurer que:

1. Tout scénario doit être révisé, avant le tournage, par un avocat qualifié, afin de déterminer si celui-ci contient un contenu diffamatoire ou s'il existe un risque de réclamation. Tout contenu potentiellement diffamatoire ou litigieux doit être révisé et validé par un avocat spécialisé en matière de diffamation, et toutes les modifications nécessaires doivent être apportées.
2. Toutes licences, autorisations et consentements nécessaires doivent avoir été obtenus de la part des contributeurs tiers et ce, pour tout élément littéraire utilisé dans la production. Nous devons être informés de toute limite ou réserve de droits. Dans le cas de l'acquisition d'une production finalisée, tous les droits doivent toujours être obtenus et l'origine de la production doit pouvoir être retracée afin de s'assurer que tous les droits ont été obtenus. Tout extrait qui constitue 'une utilisation équitable' doit être validée par un avocat expérimenté en la matière et nous avoir été divulgué.
3. Des ententes écrites doivent être conclues avec tous les contributeurs à la production tels que les créateurs, les auteurs, les scénaristes et les propriétaires de tout matériel contributif, incluant notamment les citations, les extraits vidéo et la musique. Vous et votre avocat devez vous assurer que ces ententes vous confèrent le droit d'utiliser leurs matériels contributifs dans la production à perpétuité. Vous devez également avoir acquis tous les droits nécessaires pour distribuer chaque production en vue d'une exploitation sur tout média.
4. Tous les consentements obtenus doivent vous conférer le droit d'adapter et d'effectuer toute modification à la production.
5. Tous personnages et entités fictifs doivent avoir été approuvés par suite d'un rapport de recherche portant sur le contenu du scénario. Les noms des organisations et des produits doivent être vérifiés afin d'éviter toute identification par inadvertance.
6. Tous les droits de synchronisation et de représentation relatifs à la musique utilisée dans chaque production doivent être obtenus des détenteurs de droits. Ceci s'applique également à la musique préenregistrée.
7. Un processus fiable doit être mis en place pour gérer les contributions non sollicitées incluant notamment les idées, les formats ou les intrigues reçus de tiers. Toutes les sources de l'œuvre doivent être identifiées et des quittances doivent être obtenues lorsque nécessaire.
8. Tous problèmes liés à des autorisations ou à des lacunes afférentes à des droits préexistants doivent nous être communiqués immédiatement ou dès qu'ils surviennent.